

## I. ETAT CIVIL

### DEMANTE Auguste-Gabriel

#### NAISSANCE :

Date : 3 mars 1821<sup>1</sup>

Lieu : Paris

#### MORT :

Date : 24 novembre 1909

Lieu : Castelnaudary (Aude)<sup>2</sup>

#### TITRE NOBILIAIRE / DECORATIONS :

Il fut nommé officier de l'instruction publique en 1858, puis, chevalier de la Légion d'honneur le 7 août 1870.

#### RELIGION / FRANC-MACONNERIE :

Auguste-Gabriel Demante était catholique.

#### ORIGINE / PARENTE / ALLIANCE :

Il était le fils du juriconsulte Antoine-Marie Demante<sup>3</sup>. Il se maria une première fois, de cette union naquit un enfant. Son épouse mourut en 1851<sup>4</sup>. Le 18 mai 1853, il épousa en secondes noces Mademoiselle Driget, avec laquelle il eut quatre autres enfants. Il fut le beau-frère de M. Desdouints, inspecteur et de M. Bérard, professeur au lycée Charlemagne. Il s'allia à la famille de M. Pech-Palajanel<sup>5</sup>. Il fut également lié à la famille Demian-Cronzillac qui comptait des professeurs.

#### RELATIONS :

Il côtoya les membres de l'Académie de législation de Toulouse, sa nature réservée se retrouvait dans ses habitudes sociales.

#### TRAITS DE CARACTERE :

Il était de caractère doux et réservé. Dans le cadre de son travail, il fit l'objet de considération, en raison de son assiduité au travail et de sa bienveillance naturelle qui transparaissait malgré sa rigidité extérieure<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Il naquit à quatre heures et demi du matin au 20, rue Hautefeuille. Sa naissance fut déclarée en présence de MM. Nicolas Gabriel Galois, maire de la commune de Bourg la Reine et de Rodolphe Marie Du Caurroy Delacroix, avocat à la Cour Royale et professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris.

<sup>2</sup> Il résidait au 4, rue Mirepoix.

<sup>3</sup> Sa mère se nommait Anne Virginie Delaporte.

<sup>4</sup> En août 1849, en raison de la mauvaise santé de sa femme, il chercha à s'établir dans le midi de la France et sollicita d'être attaché comme professeur au collège de Pau, auprès du ministre de l'Instruction publique.

<sup>5</sup> Sous le 1<sup>er</sup> Empire, M. Pech-Palajanel présida pendant plusieurs années à la direction des affaires municipales de la ville de Carcassonne ; par ailleurs, un membre de cette famille était magistrat à la Cour de Toulouse.

<sup>6</sup> Dossier personnel, renseignements confidentiels, Académie de Toulouse 10 juin 1863 et 23 juin 1864, Archives nationales : F 17 20571

## II. VIE PROFESSIONNELLE

### ETUDES :

#### **1. secondaires :**

Il fut bachelier ès lettres et droit<sup>7</sup>.

#### **2. supérieures :**

Il fut pensionnaire de l'Ecole des Chartes en 1841 et 1842, licencié en droit en 1841 et ès lettres de l'Université de Paris en juillet 1842, puis il obtint, en 1843, un diplôme d'archiviste-paléographe.

#### **3. thèse soutenue :**

Il soutint sa thèse en avril 1847<sup>8</sup>.

#### **4. agrégation :**

### ACTIVITES :

#### **1. Enseignement :**

##### **a. carrière :**

En 1840, il était chargé de conférences d'histoire au collège Mollin, puis, il le fut également au collège Henri IV avec le titre de maître d'études surnuméraire de 1841 à 1843. Il fut encore suppléant d'histoire au lycée Corneille<sup>9</sup>.

Le 3 mars 1851, on le nomma suppléant à la Faculté de droit de Toulouse (où il résidait). De 1851 à 1853 il fut en charge des cours complémentaires de Code Napoléon par délégation de MM. Delpech et Bressolles. En mai et juin 1852 il enseigna le droit romain en remplacement de M. Bessech, souffrant. De 1853 à 1854 il se vit confier le cours complémentaire d'introduction générale à l'étude du droit, ainsi que la direction de la conférence sur les Pandectes, obligatoire pour les aspirants au doctorat. De 1854 à 1855, il fut chargé d'un cours complémentaire sur les principes de l'Enregistrement, puis, de 1855 à 1856, d'un cours de droit romain pour les 2<sup>ème</sup> année<sup>10</sup>. C'est en 1856 qu'il fut nommé professeur de droit romain à la Faculté de Toulouse, en remplacement de M. Bessech, décédé. Le 15 novembre 1864, il devint professeur de Code Napoléon à la Faculté de droit de Paris<sup>11</sup>, en remplacement de M.

---

<sup>7</sup> Il écrit l'Allemand.

<sup>8</sup> Il obtint la mention honorable au concours entre les docteurs en droit de la Faculté de Paris.

<sup>9</sup> Le proviseur était M. de Wailly; Demante enseignait l'histoire aux 2<sup>nde</sup> et aux 5<sup>ème</sup>.

<sup>10</sup> Dès 1855, il posa sa candidature à une place de suppléant vacante à la Faculté de Paris. Son père l'appuya en adressant un courrier au ministre de l'Instruction publique. Archives nationales F 17 20571.

<sup>11</sup> « Il a des débuts difficiles, mais parvient à gagner en autorité auprès de ses élèves » Observations du vice-recteur dans les renseignements confidentiels du dossier personnel, 30 mai 1870. Archives nationales : F 17 20571

Oudot, décédé<sup>12</sup>. Il fut admis à faire valoir ses droits la retraite par un décret du 1<sup>er</sup> novembre 1891 et nommé professeur honoraire.

**b. direction de thèses :**

**2. Pratique :**

De 1843 à 1845, il poursuivit des études pratiques chez un avoué de Paris comme principal clerc.

De 1846 à 1850, il exerça comme avocat au Barreau de Paris, il fut d'ailleurs secrétaire de la conférence des avocats de Paris en 1846.

**3. Politique :**

**4. Arts et lettres :**

**5. Sociétés savantes :**

Demante était membre de l'Académie de législation de Toulouse, il y fut associé ordinaire de 1851 à 1864, puis, membre correspondant de 1864 à 1893, et enfin membre honoraire à partir de 1893. Il appartenait également à la Société de l'École des Chartes et à la Société des antiquaires de France.

Par ailleurs, il fut administrateur du Bureau de bienfaisance du cinquième arrondissement de Paris.

**6. Collaboration à des revues :**

Il collabora au Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, ainsi qu'à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, au *Journal du Palais*, au *Recueil des lois et arrêts*<sup>13</sup>, au *Répertoire périodique de l'enregistrement*, ainsi qu'à la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, à la *Revue de droit français et étranger*, et à la *Revue historique de droit français*.

**INTERNATIONAL :**

<sup>12</sup> Le 2 avril 1871 il demanda au ministre de l'Instruction publique de se voir accorder une délégation provisoire près de la Faculté de droit de Toulouse : « afin de ne pas demeurer tout à fait inutile à la cause de l'ordre que je n'ai cessé de servir à Paris », Archives nationales F 17 20571, il réside alors à Castelnaudary.

<sup>13</sup> D'AMAT (R.) et LIMOUZIN-LAMOTHE (R.) « Dictionnaire de biographie française » Librairie Letouzey, 1965, p. 964.

### III. PUBLICATIONS

#### **OUVRAGES :**

*Exposition raisonnée des principes de l'enregistrement, en forme de commentaire de la loi du 22 frimaire an VII*, A. Durand, Paris, 1857, 257 p., et 2<sup>ème</sup> édition, 1862, 2 vol.

*Explication de la loi du 23 août 1871 sur l'enregistrement et le timbre*, Cotillon et fils, Paris, 1872, 170 p.

*Principes de l'enregistrement, en forme de commentaire de la loi du 22 frimaire an VII*, Cotillon, Paris, 1878-1880, 2 vol, 3<sup>ème</sup> édition dans laquelle a été refondue l'explication des lois récentes. Et F. Pichon, Paris, 1888-1890, 4<sup>ème</sup> édition.

*Etude historique sur les gens de condition mainmortable en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, appréciation, sur ce chef, des lois abolitives du régime féodal*, extrait du recueil de l'Académie de législation de Toulouse de 1894, A. Picard et fils, Paris, 1894, 211 p.

*Principes de l'enregistrement. Supplément à la 4<sup>ème</sup> édition. Analyse sommaire des lois portées sur l'enregistrement dans les années 1889 à 1896, suivie d'une table de concordance établie avec le traité des « Principes »*, F. Pichon, Paris, 1897, 40 p.

#### **ARTICLES :**

Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* :

« Histoire de la publication des livres de Pierre du Puy sur les libertés de l'église gallicane », 1843/1844, p 585.

« M. Pardessus, sa vie et ses ouvrages », 1854, p 453.

« Observation sur les actes d'affranchissement du cartulaire de Notre Dame de Paris », 1855, p 36.

« Garsonnet, Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée », 1880, p 626.

« Observations sur la formule « car tel est notre plaisir » dans la chancellerie française », 1893, p 86.

Dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse* :

« Lecture de M. Gabriel Demante sur les vices de la possession », T.I, 1851/1852, p. 24.

« Notice de M. Gabriel Demante sur le mémoire justificatif transmis par M. Fonds-Lamothe, avocat à Limoux, lue dans la séance publique du 4 juillet 1852 », T.I, p. 95.

« Rapport de M. G. Demante sur les travaux de M. Lacuisine », T.I, p. 118.

« Du legs fait à un héritier sans clause de préciput, lecture de M. Demante », T.II, 1853, p.178.

« De la juridiction criminelle des consuls dans la ville de Languedoc ; rapport sur un mémoire inédit de M. Fonds-Lamothe », T.II, p. 240.

« Lecture sur un fragment d'études critiques relatives aux origines du droit français », T.III, 1854, p. 113.

« Rapport sur les travaux de M. le chevalier de le Bidart de Thumayde », T.III, 1854, p. 116.

« De la loi et de la jurisprudence en matière de donations déguisées », T.IV, 1855, p. 6.

« Rapport sur une dissertation de M. Barry concernant la donation à cause de mort sous le code Napoléon », T.IV, 1855, p. 170.

« Rapport sur l'ouvrage de M. Oudot, intitulé : conscience et science du devoir », T.V, 1856, p. 73.

« Rapport sur le traité pratique de droit industriel de MM. Ambroise Rendu et Charles Delorme », T.V, p. 231.

- « Rapport sur les concours et indications des sujets proposés pour les années 1857 et 1858 », T.V, p. 397.
- « Rapport sur le dictionnaire universel du droit commercial maritime de M. Caumont, avocat au Havre », T.VI, 1857, p. 69.
- « Rapport sur un écrit de M. le baron Roguet, intitulé : législation de l'étranger aux Etats-Unis », T.VI, p. 214.
- « Rapport sur le *Corpus legum ante Justinianum latarum* de M. Haënel, doyen de la faculté de Leipzig », T.VI, p. 246.
- « Rapport sur l'ouvrage de M. de Caqueray, intitulé : Explication des passages de droit privé contenus dans les œuvres de Cicéron », T.VII, 1858, p. 47.
- « Lecture d'un chapitre inédit d'un livre intitulé : Exposition raisonnée des principes de l'enregistrement », T.VII, p. 154.
- « Rapport sur un écrit de M. Carvet intitulé : du collège des droits de l'ancienne université de Caen », T.VIII, 1859, p. 55.
- « Mémoire de M. Demante intitulé : Des conditions impossibles ou illicites dans les testaments et les donations entre vifs », T.VIII, p. 154.
- « Rapports sur deux brochures relatives à la matière des intérêts, l'un de M. Dehais, l'autre de M. Caillemer », T. XI, 1862 p. 51.
- « Rapports sur les travaux de MM. Haënel, Mayer, Lecesne, Warnkoenig et Burdet », T. XI, p. 236.
- « Rapport sur les concours ordinaires », T. XI, p. 490.
- « Mémoire intitulé : Etudes sur la théorie de l'occupation et du rôle de cette notion dans la controverse de la propriété foncière », T. XII, p. 174.
- « Rapport sur le concours pour le prix du Conseil général », T. XII, p. 214.
- « Rapport sur un ouvrage de M. de Rozière, intitulé : Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs », T. XII, p. 254.
- « Communication de M. Demante d'un document historique sur l'ancienne Université de Toulouse », T. XVI, 1865, p. 601.
- « Rapport de M. Rozy sur les commentaires de deux lois d'enregistrement du 23 août 1871 et du 28 février 1872 par M. Demante », T. XXII, 1873, p. 163.

Dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* :

- « Avancement d'hoirie - Calcul de la quotité disponible », 1852, pp. 81 et 148.
- « Enregistrement-Donation à terme », 1852, p. 556.
- « Examen du Traité sur la limite du droit de rétention par l'enfant donataire renonçant de M. Coin Delisle », 1852, p. 729.
- « De l'abolition de la mort civile », 1853, p. 98.
- « Legs sans clause de préciput- calcul de la quotité disponible », 1853, p. 250.
- « Etudes critiques sur les origines romaines du droit français », 1854, pp. 177 et 448.
- « Principes sur le droit d'enregistrement », 1854, p. 475.
- « Hypothèque légale des légataires, séparation des patrimoines », 1855, p. 177
- « Examen doctrinal de la jurisprudence en matière d'enregistrement », 1855, p. 295.
- « Note d'une leçon sur la loi du 31 mai 1854 portant abolition de la mort civile », 1857, p. 76.
- « L'action en réduction peut-elle être intentée par l'enfant qui a renoncé à la succession ? », 1857, p. 538.
- « Examen doctrinal des arrêts en matière d'enregistrement », 1859, p. 289.
- « Examen doctrinal de la législation et de la jurisprudence en matière d'enregistrement », 1860, p. 481.
- « Révocation des donations par la séparation de corps ; de son effet rétroactif (examen doctrinal) », 1866, p.385.

- « Examen doctrinal de la jurisprudence en matière d'enregistrement », 1868, p. 1.  
 « Sommaire du cours de Code Napoléon par M. Gustave Bressolles », 1869, p. 511.  
 « Définition légale de la qualité de citoyen français », 1869, pp. 164 et 208.  
 « Examen doctrinal de la jurisprudence en matière civile », 1869, p. 481.  
 « De la promulgation des lois suivant le décret du 5 novembre 1870 », 1871/1872, p. 129.  
 « Traité de la compétence et de l'organisation des tribunaux par M. Le Seyllyer », 1876, p.771.  
 « Dupin aîné et Du Caurroy », 1894, p. 55.  
 « Promulgation et date officielle des lois constitutionnelles de 1875 », 1894, p. 586.  
 « Etude théorique et pratique sur l'occupation comme mode d'acquérir les territoires en droit international, par M. Gaston Jèze », 1896, p. 200.  
 « Des réformes opérées par le décret du 1<sup>er</sup> février 1896 quant à la procédure à suivre en matière de legs concernant les établissements publics ou reconnus d'utilité publique », 1897, p. 562.  
 « Donation d'immeuble ; prohibition d'hypothéquer sans le consentement du donateur ; consentement donné par acte sous seing privé. Observations sur un jugement du tribunal civil du Mans en date du 12 juin 1898 », 1898, p. 640.

Dans la *Revue de droit français et étranger* :

- « Etudes sur la réhabilitation des condamnés pour crimes et pour délits, d'après le décret du gouvernement provisoire du 18 avril 1848 », T. VII, 1850, p. 85.  
 « De l'extinction des servitudes par la prescription », T VII, 1850, p. 559.

Dans la *Revue historique de droit français et étranger* :

- « Laferrière, essai sur l'histoire du droit français », 1859, p. 549.  
 « Des précaires ecclésiastiques dans leur rapport avec les sources du droit romain », 1860, p. 45.

### **AUTRES (Plaidoiries et consultations, cours, discours, affiches électorales, etc.) :**

#### **Concours ouverts devant la Faculté de droit de Paris :**

- « Concours pour les suppléances, 1849-1850 : dans les contestations relatives aux servitudes à qui incombe la charge de la preuve ? », impr. de Plon frères, Paris, 1849, 4 p.  
 « Concours pour les suppléances, 1849-1850 : *Quales sint effectus venditionis, legati et donatum inter vivos, vel mortis causa, vel inter virum et uxorem circa rem alienam* » impr. de Plon frères, Paris, 1849, 4 p.  
 « Du rang des hypothèques et de leur effet à l'égard des tiers détenteurs », impr. de Plon frères, Paris, 1850, 3 p.  
 « Composition de droit public : quelle est l'origine et quels sont les caractères de la propriété départementale ? », impr. de Plon frères, Paris, 1850, 11 p.  
 « Concours pour une place de suppléant, vacante à la faculté de droit de Toulouse. Composition de droit commercial : déterminer les droits du porteur d'une lettre de change sur la provision », impr. de E. Thunot, Paris, 1850, 8 p.  
 « Concours pour une place de suppléant, vacante à la Faculté de droit de Toulouse. Composition sur un sujet de droit romain : *Quaeritur in quo convenient et differant hereditatis petitio pro parte it familiae eriscundae actio* », impr. de E. Thunot, Paris, 1850, 11 p.  
 « Concours pour une place de suppléant vacante à la Faculté de droit de Toulouse, composition sur une matière tirée du Code civil » impr. de E. Thunot, Paris, 1850, 12p.  
 « Concours pour une place de suppléant vacante à la faculté de droit de Toulouse : du régime dotal », impr. de E. Thunot, Paris, 1850, 4 p.

« Composition sur un sujet de droit français : Quel est, quant à la prescription, l'effet de la déclaration d'absence et de l'envoi en possession provisoire, soit entre l'absent et les envoyés en possession, soit à l'égard des tiers », impr. de E. Thunot, Paris, 1852, 10p.

« Composition sur un sujet de droit romain : *Quaeritur quinam sint effectus pacti de non petendo ; quibus proficere vel nocere possit* », impr. de E. Thunot, 7p.

#### **Divers :**

*Etude sur la réhabilitation des condamnés pour crimes et pour délits, d'après le décret du gouvernement provisoire du 18 avril 1848*, Joubert, Paris, 1849, 25 p.

*Questions et exercices élémentaires sur les examens de droit, 4<sup>ème</sup> examen*, G. Thorel, 1851, 179 p.

*Questions et exercices élémentaires sur les examens de droit, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> examen*, G. Thorel, Paris, Plon frères, Paris, 1852, 100 p.

*De la loi et de la jurisprudence en matière de donations déguisées*, Cotillon, Paris, 1855, 31 p.

*Du calcul de la quotité disponible au cas de l'article 845 du Code Napoléon, I. Résumé doctrinal de la controverse, II. Opportunité d'une interprétation législative*, A. Durand 1863, 32 p., extrait du Répertoire périodique de l'enregistrement, n° 1276 et 1662.

*Etude sur la théorie de l'occupation, du rôle de cette notion dans la controverse de la propriété foncière*, A. Durand, Paris, 1864, 15 p., extrait de l'Académie de législation de Toulouse, T. XII.

*Dupin aîné et Du Caurroy. Lettre à M. le directeur de la revue critique de législation et de jurisprudence par M. Gabriel Demante*, Pichon, Paris, 1864, 4 p.

*Définition légale de la qualité de citoyen, explication de l'article 7 du Code Napoléon*, Cotillon, Paris, 1869, 32 p.

*Observations sur la formule : « car tel est notre plaisir » dans la chancellerie française*, A. Picard et fils, Paris, 1893, extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes 1893, T. LIV.

*Dupin aîné et Du Caurroy. Lettre à M. le Directeur de la revue critique de législation et de jurisprudence par M. Gabriel Demante, 22 décembre 1893*, Pichon, Paris, 1894.

*Promulgation et date officielle des lois, suivant les lois constitutionnelles de 1875*, Pichon, Paris, 10 p.

## IV. BIBLIOGRAPHIE

### **SOURCES MANUSCRITES :**

Archives nationales : F 17 20571 et LO724038

### **SOURCES IMPRIMEES :**

D'AMAT (R) et LIMOUZIN-LAMOTHE (R), *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, 1965, p. 963.

GLAESER (E), *Biographie nationale des contemporains*, Glaeser et Cie , Paris, 1879, p. 174.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*, Firmin Didot frères, Rosenkilde et Bagger, Copenhague, 1965, p. 518.

NAPPO (T), *Index biographique français*, KG Saur, München, 1998, 2<sup>ème</sup> édition, p. 987.

VAPEREAU (G), *Dictionnaire universel des contemporains*, Librairie Hachette, Paris, 1870, 4<sup>ème</sup> édition, p.513.

Mise en ligne : 14 décembre 2004

Dernière mise à jour :

D'après Mlle. Ahuat

Revu et complété par S. Bloquet